



Usage de fausse reconnaissance de dette

Par **carole**, le **12/06/2010** à **13:24**

Bonjour,

Mon ex par l'intermediaire d'une boîte qui recouvre les impayés, c'est permis de faire des reconnaissances de dettes pour que je lui règle un total de 2.900 euros.

J'ai porté plainte avec la preuve que je n'ai jamais écrit et ce matin j'ai reçu un recommandé de mise en demeure de régler cette somme alors que j'ai un dépôt de plainte.

Que faire ?

Par **amajuris**, le **12/06/2010** à **13:53**

bonjour,

ne vous laissez pas influencer par ces sociétés de recouvrement.

vos ex doit respecter la procédure qui est judiciaire.

demande d'injonction de payer devant le juge de proximité puis décision du juge puis exécution par un huissier.

en conclusion ne faites rien, ces entreprises n'ont aucun droit seul un huissier muni d'un titre exécutoire peut exiger un paiement et qui se déplacera.

rien ne vous oblige à accepter un recommandé.

cordialement